

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Portant ouverture d'une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière Saint Fulcrand

Il sera procédé du **lundi 10 juillet 2023 à 9h00 au vendredi 28 juillet 2023 à 17h00**, soit durant 19 jours consécutifs, à une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière Saint Fulcrand à Saint Aunès.

Monsieur Claude ROUVIERE, directeur des services techniques du CHU de Montpellier, retraité, a été désigné par **M. le Président du Tribunal Administratif de Montpellier**, en qualité de commissaire-enquêteur pour la conduite de l'enquête publique.

Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont Mme CHEVALIER, chargée d'urbanisme ou Mme TISSOT, directrice générale des services, au 04 67 87 48 48, courriel : urbanisme34130@orange.fr.

Le dossier d'enquête publique détaillant le projet d'extension sera déposé et consultable durant toute la durée de l'enquête soit du **lundi 10 juillet 2023 à 9h00 au vendredi 28 juillet 2023 à 17h00** :

- en mairie de Saint Aunès – place de la mairie – 34130 SAINT AUNES, siège de l'enquête, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
- sur le site de la mairie au lien suivant : www.saint-aunes.fr/actualites

Les observations et propositions du public pourront être déposées ou transmises durant toute la durée de l'enquête du **lundi 10 juillet 2023 à 9h00 au vendredi 28 juillet 2023 à 17h00** :

- sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Saint-Aunès, siège de l'enquête, place de la mairie – 34130 SAINT AUNES
- sur rendez-vous
- sur le registre numérique : <https://www.democratie-active.fr/extension-cimetiere-saint-aunes/>

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Saint Aunès, **lors des permanences aux dates et horaires ci-après** :

- Le mercredi 12 juillet 2023 de 9h00 à 12h00
- Le vendredi 28 juillet 2023 de 14h00 à 17h00

Il pourra également recevoir sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée

Toute personne en faisant la demande auprès de la mairie de Saint Aunès – service urbanisme, pourra obtenir communication, à ses frais, du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'avis d'enquête.

Les rapports et conclusions motivées sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique en mairie de Saint Aunès, siège de l'enquête.

A l'issue de la procédure, et après avis du CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques), le Préfet de l'Hérault prendra un arrêté portant autorisation ou refus de l'extension du cimetière Saint Fulcrand.